

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, LE BON ORDRE ET LES NUISANCES (1607)

AVIS est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 7 avril 2025, à 19 h, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le règlement suivant :

**RCA 1607-23** : Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin d'inclure certaines dispositions relatives à la consommation d'alcool et de cannabis dans les lieux privés accessibles au public

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur le site [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/) ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 9 avril 2026.

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement